

Annexe 1

Négociations APE Afrique centrale - UE

Méthode et programme de travail novembre 2007 en vue de la conclusion des travaux techniques.

L'objectif est de conclure un accord couvrant les 3 piliers, i) marchandises et services, ii) coopération au développement dans le cadre de l'APE, iii) texte juridique de l'Accord. Il est ainsi décidé conjointement de privilégier une méthode efficace, concentrée et axée sur la finalisation des travaux couvrant l'ensemble des sujets dans un délai court et précis tel que repris ci-après.

Chaque partie établira une équipe réduite d'au maximum 10 experts pour traiter l'ensemble des travaux qui seront conduits par un seul groupe de travail. Au maximum 5 représentants de chaque partie, selon les sujets, seront dans la salle de négociation en fonction des domaines à traiter. La coordination et la validation globale des travaux sera assurée par le Président Ntsimi et Mr Thompson, ou par des personnes expressément nommées par eux, qui prendront les dispositions nécessaires pour assurer un progrès constant en vue de conclure les travaux techniques.

Les équipes techniques conduiront leurs travaux sur la base des orientations ministérielles de 2007, qui seront précisées par le Président Ntsimi et Mr Thompson si nécessaire. Les domaines comprendront les éléments suivants:

- Marchandises, établissement et services: texte conjoint d'accord couvrant les marchandises (droits de douane – annexe accès au marché y.c. règles d'origine, instruments de défense commerciale, mesures non tarifaires, qualité et sécurité des produits); texte conjoint de l'accord sur les services et l'établissement et disposition relatives à l'accès au marché;
- Mesures d'accompagnement à la mise en œuvre de l'Accord; financement du partenariat;
- Texte de l'accord: objectifs et principes, intégration régionale en Afrique centrale, règles liées au commerce (concurrence, marchés publics, propriété intellectuelle, environnement, aspects sociaux, etc.), prévention et règlement des différends, exceptions générales, dispositions institutionnelles, dispositions finales, différents protocoles.

Sous la responsabilité du Président Ntsimi et de Mr Thompson, les équipes techniques établiront un texte complet couvrant l'ensemble de ces éléments, sur la base de la proposition faite par la Partie européenne. Les réunions de négociation auront lieu à Bruxelles, Paris, Douala ou Libreville. Elles débuteront le 12/11/2007 et seront conclues au plus tard le 23/11/2007.

Le texte complet final devra être conjoint et ne pourra pas contenir des points de divergence. Si le document ne peut pas être agréé par Mr Ntsimi et Mr Thompson, ou par des personnes

expressément nommées par eux, le processus s'arrête. Le document devra être disponible au plus tard le 26/11/2007.

Le texte complet final est alors mis à disposition des pays d'Afrique Centrale et de la Communauté Européenne pour une éventuelle signature de chacun après examen, permettant ainsi de lancer le processus de ratification tel qu'établi respectivement par les Parties. Ces signatures, effectuées par toute personne ayant autorité d'engager l'Etat qu'il ou elle représente, devront intervenir au plus tard le 30/11/2007 pour permettre à l'UE de mettre tout en œuvre pour viser l'application au 1^{er} janvier 2008 de son offre accès au marché marchandises dans le cadre de l'APE au bénéfice des Etats signataires.

Au-delà de ces échéances, le dialogue et les négociations peuvent bien évidemment se poursuivre, mais sans que l'UE ne puisse appliquer au 1^{er} janvier 2008 son offre accès au marché marchandises dans le cadre de l'APE.

Les noms des représentants des deux équipes de négociation seront communiqués par échange de lettres entre le Président Ntsimi et Mr. Thompson au plus tard le 5/11/2007.